



Séance ordinaire du Conseil Général du 17 juin 2025

Monsieur Alain Martin, Président, ouvre la séance à 20h01

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N°30/2021-2026 relatif aux comptes et rapport de Gestion 2024. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Election du Bureau pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
7. Informations des délégués aux associations intercommunales
8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
9. Divers et propositions individuelles

1. **Message du Président**

Après une longue pause hivernale et printanière, Monsieur Alain Martin, Président, ouvre le premier Conseil de l'année en souhaitant la bienvenue à l'assemblée.

Il désire ajouter une position supplémentaire au point 8 de l'ordre du jour, le point 8bis concernant un postulat, déposé par Messieurs Stéphane Ducrest, Alain Bonnefoy, François Pidoux, Matthieu Besson et David Conne, pour la gravière des Bulles.

Ce changement est validé à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur Alain Martin rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et annonce également la présence de Monsieur Arnold Grandjean, rédacteur pour le journal de Cossonay.

2. **Appel**

34 membres sur 57 sont présents (14 excusés, 9 absents).

Le quorum requis est atteint, le Conseil peut valablement avoir lieu.

3. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le Président procède au vote et le Conseil accepte le procès-verbal à l'unanimité moins une abstention.

4. **Admission de nouveaux membres**

Une personne demande son admission, il s'agit de Monsieur Vincent Freymond qui se présente brièvement et est assermenté. Il rejoint le Conseil Général.

5. **Préavis N° 30/2021-2026 relatif aux comptes et rapport de Gestion 2024.**

Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote

Conformément à la décision du dernier Conseil, Monsieur Pascal Rossy ne lit que la conclusion du préavis N° 30/2021-2026 et recommande de l'accepter telle qu'elle a été adoptée en séance de Municipalité du 12 mai 2025.

D'approuver les comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2024 ainsi que le bilan au 31 décembre 2024

De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024

Rapport de la commission de Gestion et des Finances

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Alain Martin, Président, tient à s'excuser auprès de Monsieur David Conne pour le mail envoyé car la date du rapport était correcte et le remercie pour son travail.

Monsieur Pascal Rossy apporte un complément sur le bâtiment de la Laiterie. La Municipalité avait contracté deux emprunts de CHF 1'350'000.00 à un taux de 2,17%. Les taux d'intérêt devraient baisser suite à la décision prise par la BNS le 23 juin 2025. C'est pourquoi les loyers ne seront pas augmentés, la Municipalité préférant bénéficier d'un taux hypothécaire bas plutôt que d'une hausse des loyers. Monsieur Claude Dizerens rappelle ensuite qu'en octobre 2025, le dernier de ces emprunts, d'un montant de CHF 1'350'000.00, sera renégocié avec un taux d'intérêt plus bas.

Le Président rappelle la conclusion du préavis N° 30/2021-2026 concernant les comptes communaux 2024 et le rapport de Gestion 2024. Il procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

6. Election du Bureau pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Monsieur Alain Martin informe que le Bureau est bien installé, fonctionne à merveille et qu'il y règne une bonne ambiance.

Il rappelle ensuite la composition du bureau :

Scrutateurs : Madame Déborah Riplinger et Monsieur Gilles Roques

Suppléants : Madame Nathalie Brunel et Monsieur Laurent Métraux

Vice-présidente : Madame Sarah Bailod

Président : Monsieur Alain Martin

Il demande à l'assemblée si une ou plusieurs personnes seraient intéressées à rejoindre le Bureau. Cela n'est pas le cas, Monsieur Alain Martin procède à une élection tacite et le Bureau actuel est réélu à l'unanimité par acclamations. Il remercie les membres du Conseil pour leur confiance.

7. Informations des déléguées aux associations intercommunales

Madame Elsa Magnenat, déléguée de l'Ajercio, fait le point sur la séance à laquelle elle a participé à Grancy le 15 mai 2025. Elle informe l'assemblée que Madame Justine Widmer, Municipale de Grancy, remplace désormais Madame Laurence Peytregnet au CODIR (Comité de Direction).

La commune de Montricher a exprimé son souhait de se retirer du réseau Ajercio, mais celle-ci attend un retour concernant les conséquences financières de cette décision.

Madame Elsa Magnenat annonce qu'un plan de développement 2025-2030 est prévu, qui inclut la création de 660 places d'accueil supplémentaires. Une question

demeure toutefois en suspens : celle de la répartition des charges facturées à l'AJOVAL et à l'AJERCO.

Deux préavis étaient également à l'ordre du jour.

Le premier, concernant l'acceptation des comptes 2024, a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Les subventions (préscolaire, familial et parascolaire) s'élèvent à CHF 86'903.88. Le second préavis, complément au budget 2025, prévoit des travaux variés dans différentes structures, notamment des travaux d'insonorisation, de réfection et des aménagements intérieurs et extérieurs. Ce second préavis a aussi été accepté à l'unanimité.

Madame Béatrice Kunz, déléguée pour l'ASPIC (Association intercommunale de la Piscine des Chavannes), a participé à la séance du 30 avril 2025 avec Madame Tiziana Corset. Le point principal de la réunion était la présentation des comptes 2024, qui ont été acceptés malgré un déficit. Ce dernier sera couvert par les communes membres ; pour la commune de La Chaux, le montant s'élève à CHF 8'547.64.

Bien que les ventes d'abonnements restent un point faible, nettement inférieures aux prévisions, les autres activités affichent des résultats positifs. L'aquagym, les cours et les séances continuent d'attirer un public nombreux. Par ailleurs, on observe une augmentation des locations de lignes d'eau, notamment de la part des entreprises et des clubs de natation.

Cette année marque une nouveauté importante : l'ASPIC a mis en place une collaboration avec la piscine de Penthalaz. Il est désormais possible de souscrire un abonnement unique donnant accès aux deux piscines.

Enfin, il est important de souligner la chance d'avoir une piscine à proximité de notre commune. Un rabais de 30% est accordé aux habitants des 17 communes membres, ce qui constitue un avantage non négligeable.

Monsieur Michel David, délégué pour l'association intercommunale de Vy de Mauraz, a assisté à la séance du 6 mai 2025. L'ordre du jour comportait deux préavis.

Le premier portait sur l'adoption du règlement du conseil intercommunal de l'association de Vy de Mauraz et le second concernait l'approbation des comptes 2024. Ces derniers présentaient un revenu et des charges d'un montant identique de CHF 702'301.00. La participation communale de La Chaux s'élevait à CHF 18'267.60. Les deux préavis ont été acceptés à l'unanimité.

Il informe que le CODIR (Comité de direction) a communiqué des informations concernant la construction de la liaison du réseau d'eau Vy de Mauraz – Penthalaz, pour un approvisionnement en eau. Les travaux étaient en cours mais ont été interrompus.

Cette interruption fait suite à la découverte de PFAS sur le site d'exercice de la protection civile de Gollion, où la conduite devait passer.

Monsieur Pascal Rossy explique que la présence de ces substances était presque inévitable à cet endroit, l'ancien site des pompiers ayant été le théâtre de déversements massifs et répétés de mousses d'extinction, lesquelles en contenaient des quantités astronomiques. Malgré l'obtention des autorisations cantonales lors de la mise à l'enquête, un autre service cantonal a exigé une analyse du sol, entraînant le blocage immédiat du chantier. Toutes les machines ont dû être évacuées pour l'hiver, et le chantier demeure bloqué à ce jour. L'incertitude persiste quant à la procédure à suivre, notamment concernant la nécessité d'évacuer la terre contaminée. Cette situation est compliquée par les tensions entre les deux services impliqués. À ce jour, la pose des conduites entre Allens et la descente sur le site de la Protection Civile est terminée. Il reste cependant 200 mètres à installer, mais la date de ces travaux finaux reste indéterminée. Ce retard nous empêche

d'approvisionner la commune de Penthalaz et, surtout, de disposer d'une solution de secours en cas de problème avec nos sources actuelles.

En l'absence de Monsieur Bernard Dufour, Madame Tiziana Corset fait un bref compte rendu sur la séance de l'ASICOPE (Association Intercommunale de Cossonay-Penthalaz) du 26 mars 2025. L'ordre du jour comportait plusieurs points. Une modification des statuts a été mise en discussion en prévision de la fin de la législature. D'autres informations seront communiquées ultérieurement à ce sujet. Il est notamment prévu d'ajouter une rubrique en rapport avec la Cogest (Commission de Gestion) et la question de la pause de midi pour l'ASICOPE et l'ASICOVV n'est pas encore précisée.

Messieurs Lionel Vidoudez et Albert Emery ont été nommés pour former une commission de l'ASICOPE afin d'étudier ce dossier et de préparer un préavis pour les Conseils Généraux.

Les comptes 2024 ont été acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Une augmentation du nombre d'élèves a été constatée, l'école compte désormais 673 élèves, soit 46 de plus qu'en 2023. Les frais de participation par élève ont également augmenté, s'élevant à CHF 5'108.00 contre CHF 4'373.73 l'année précédente.

Concernant la commune de La Chaux, le montant de sa participation s'élevait à CHF 88'378.16. Un acompte de CHF 95'520.00 ayant été versé, un solde de CHF 7'141.84 est en sa faveur.

Madame Tiziana Corset s'est rendue le 27 mars 2025 à la séance de l'ASICOVV (Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz). L'ordre du jour comportait plusieurs points.

Le projet de l'extension des Chavannes 2 a pris du retard, pour cause, la commune de Cossonay a demandé un plan d'implantation. Le dossier a été déposé en décembre 2024 à la commune.

Les comptes 2024 ont été acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Une augmentation du nombre d'élèves a été constatée, l'école compte désormais 946 élèves, soit 81 de plus qu'en 2023. Les frais de participation par élève est en diminution CHF 4474.50 contre CHF 4'748.20 l'année précédente.

Concernant la commune de La Chaux, le montant de sa participation s'élevait à CHF 186'561.00. Un acompte de CHF 220'528.00 ayant été versé, un solde de CHF 33'967.00 est en sa faveur.

Un préavis a été soumis à l'assemblée concernant deux crédits d'investissement pour l'installation de quatre classes provisoires à L'Isle. Ces pavillons, identiques à ceux des Chavannes 2, seront installés sur le terrain de basket à côté de la grande salle.

Le projet inclut :

Un crédit d'investissement de CHF 250'000 pour les travaux préparatoires.

Des charges annuelles de CHF 120'000 pour la location des pavillons.

Un coût de CHF 13'000 pour une pompe à chaleur.

Le terrain sera mis à disposition gratuitement par la commune. Le préavis a été accepté à l'unanimité par l'assemblée.

8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil

En réponse à une question de Monsieur Raymond Magnenat concernant un bus qui était stationné au Paddock, Madame Mary-Laure Etienne précise que la personne concernée avait payé ce qu'elle devait. Elle a ajouté que la Municipalité reste très vigilante et surveille attentivement les stationnements illicites, notamment aux abords de la station d'épuration.

Madame Tiziana Corset informe que la désaffectation du cimetière est terminée et qu'un paysagiste est venu réensemencer l'herbe.

Elle s'est rendue à l'assemblée de Valorsa. Un préavis sur les comptes 2024, qui était à l'ordre du jour, a été accepté à l'unanimité.

Par ailleurs, il a été demandé que la population soit de nouveau sensibilisée au sujet des déchets. En conséquence, la Municipalité transmettra de nouvelles informations à ses habitants.

Madame Tiziana Corset annonce que les travaux de la déchetterie à Grancy avancent bien. La pose de la charpente est prévue pour la fin du mois de juin, et l'achèvement du chantier est estimé pour fin septembre 2025, en vue d'une ouverture à la mi-octobre.

La déchetterie sera ouverte trois fois par semaine, avec des horaires élargis. Notre employé communal, Monsieur Laurent Métraux, y sera présent une semaine par mois.

Une journée portes ouvertes est prévue entre septembre et octobre. Pour l'occasion, un document d'information sera distribué à chaque ménage en septembre.

Elle précise qu'à La Chaux, seuls les biodéchets et les déchets verts seront conservés. La Municipalité étudie actuellement une solution pour les personnes à mobilité réduite ou sans autonomie de déplacement.

Monsieur Michel David demande si un nouveau règlement sera rédigé.

Madame Tiziana Corset répond qu'il s'agit d'un règlement propre à chaque village.

Monsieur Jean-François Guex a demandé pourquoi maintenir ces services à La Chaux au lieu d'utiliser le bâtiment à d'autres fins.

Madame Tiziana Corset a expliqué que chaque commune n'a pas le même système de gestion des biodéchets et déchets verts.

Monsieur Claude Dizerens a demandé si la nouvelle déchetterie occupera toute la surface disponible.

Monsieur Pascal Rossy a précisé que l'espace à droite est destiné à un hangar agricole et que la partie déchetterie se trouve à gauche.

Madame Hélène Bolanz informe l'assemblée que le matériel pour réparer la passerelle du Paddock est arrivé et qu'elle sera réparée dès que possible.

Aussi, elle informe qu'elle sera absente depuis ce soir et ceci pour 6 mois et que ses collègues vont s'occuper de ses dicastères pendant son absence.

Monsieur Salldat Haxhimeri informe l'assemblée que des changements d'horaire de bus sont prévus à partir du 14 décembre 2025. Il a précisé que l'arrêt de bus d'Ittens sera déplacé en amont du village et qu'un panneau sera installé par la MBC à la mi-juillet.

Monsieur Matthieu Besson demande si un service de bus toutes les 30 minutes est à l'étude.

Monsieur Salldat Haxhimeri répond que ce sujet a été discuté, mais qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant.

Monsieur Pascal Rossy informe l'assemblée que Monsieur Allan Monnard a été engagé par la commune de Grancy en tant que nouvel employé communal à partir du 1er mai 2025. Il travaille également à 20% pour la commune de La Chaux et remplace Monsieur Laurent Métraux durant ses vacances.

Il informe également que Madame Sandrine Bühler, la secrétaire communale, souhaite quitter ses fonctions au 31 décembre 2025 afin de se consacrer à sa vie de famille. Une annonce va paraître prochainement dans le journal de Cossonay.

Cette année, le 1^{er} août 2025 sera organisé conjointement avec la commune de Senarclens et se déroulera à la grande salle de Senarclens. Des informations vous seront communiqués prochainement par le biais du La Chaux info.

8bis Postulat Gravière des Bulles.

Monsieur David Conne lit le postulat et celui-ci sera traité par la Municipalité qui a une année pour donner une réponse.

Monsieur Alain Martin, Président, passe au vote qui est accepté à l'unanimité moins 3 non et 2 absentions.

9. Divers et propositions individuelles

Monsieur Jean-Marc Meylan présente le rapport de la Fondation Culturelle, dont le texte intégral est annexé au procès-verbal.

Il informe également l'assemblée qu'après 13 ans au sein du comité, il souhaite se retirer. Il précise que les personnes intéressées par cette fonction sont invitées à prendre contact avec lui. Il est toutefois nécessaire d'être déjà membre du conseil ou de s'engager à le devenir.

Monsieur Thierry Rham communique qu'un spectacle d'été, "Un Ennemi du peuple", se jouera du 27 juin au 12 juillet 2025 au Théâtre de la Ruelle Pour obtenir des billets, vous pouvez vous rendre à la Grange aux Livres ou les acheter sur internet.

Monsieur Michel David communique les nouvelles concernant la Boxup. Le groupe de travail s'est réuni le 4 novembre 2024 et le 11 mars 2025 pour discuter d'une solution alternative de mise à disposition de jeux et d'articles de sport, le système "Boxup" ayant été refusé par le conseil. Un sondage a été mené dans le "La Chaux Info" de décembre 2024, auquel 15 personnes ont répondu. Sur la base de ces retours, le comité souhaite mettre en place une phase test l'année prochaine en installant un petit cabanon contenant des jeux et des articles de sport. Le comité est actuellement en train de chiffrer les coûts de ce dispositif et soumettra un budget à la Municipalité durant l'été. Concernant le panier de basket, le groupe de travail est d'avis de le mettre en attente.

Monsieur Edouard Guex explique que ses locataires, habitants du Chemin de Montanaire n°2, rencontrent des problèmes de courrier, car les 2 logements partagent le même numéro de maison.

Il demande s'il serait possible d'ajouter une lettre à ces numéros (par exemple, 2a et 2b) afin de faciliter la distribution du courrier.

Monsieur Pascal Rossy s'est montré étonné par ce problème et ajoute que des renseignements seront effectués.

Madame Anne Lanarès informe l'assemblée que plusieurs concerts ont eu lieu avec succès à la Grange de Nane jusqu'en mai 2025.

Pour clore la saison, un concert avec huit violonistes aura lieu ce jeudi 19 juin 2025. Un dernier concert est également prévu le 28 juin 2025, avant la reprise de la saison le 22 août 2025, avec la Nuit des Pianos.

Monsieur Jean-François Guex informe qu'il manquait des manifestations dans le rapport de Gestion 2024.

Monsieur Pascal Rossy s'en excuse.

Monsieur Raymond Magnenat demande s'il était possible de nettoyer le miroir vers la Laiterie et de tailler la haie qui se trouve à l'entrée du village depuis Cuarnens. La Municipalité en prend note.

Madame Josiane Bocherens Mingard informe que le service de contrôle des champignons est toujours possible et dès la mi-août il se fera au collège des Chavannes à Cossonay.

Monsieur Claude Dizerens demande si les cartes de séjour sont maintenant disponibles suite à l'augmentation des taxes de séjour.

Madame Mary-Laure Etienne répond que leur mise à disposition avait été promise pour juillet, mais qu'un certain délai est à prévoir.

Monsieur Claude Dizerens informe qu'il a fait une demande de subvention pour le Jardin se crée auprès de l'ARCAM, soulignant que ce processus est également très long.

Monsieur Pascal Rossy précise que la demande de subvention n'est pas du ressort du comité.

Monsieur Jean-François Guex explique qu'il a dû effectuer une démarche similaire qui a pris un an et demi.

Le Président lève la séance à 21h15

Le Président



La Secrétaire